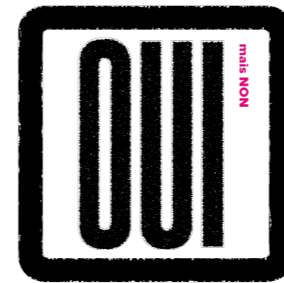




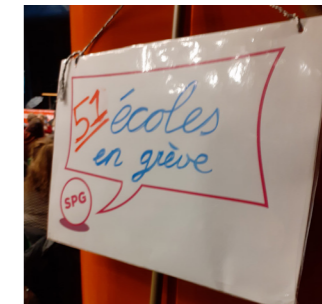
# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - 2024



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - 2024



GRÈVE FÉMINISTE  
14.06.2023





#societepedagogique.ge

Référendum contre la loi 11926 | mars 2024



1895 feuilles  
7322 signatures

011053

#societepedagogique.ge

Référendum contre la loi 11926 | Mars 2024

002889



### AVERTISSEMENT

Afin de mieux comprendre le langage parfois abscons utilisé dans ce rapport, il est conseillé de se référer à la liste des acronymes mise à disposition à la page 44. Ce rapport utilise l'Amiamie, police de caractère non-binaire, offrant une lecture facilitée des noms et adjectifs inclusives tout en gardant un beau gris typographique.\*

\* Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet sur le site: [typotheque.genderfluid.space/](http://typotheque.genderfluid.space/)

# SOMMAIRE

<b>Comité 2023-2024</b>	<b>p.9</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>p.9</b>
<b>Billet de la présidente</b>	<b>p.10</b>
<b>1. Défenses professionnelles</b>	<b>p.12</b>
<b>2. Fonctionnement de la Société Pédagogique Genevoise</b>	<b>p.14</b>
2.1. Comité	p.15
2.2. Formations et événement	p.16
2.3. Assemblée des délégués de la SPG	p.16
2.4. Commissions internes	p.17
2.4.1. MDAS arts visuels	p.17
2.4.2. MDAS éducation physique	p.17
2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique	p.17
2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés	p.18
2.4.5. Coordinateur·s pédagogiques	p.18
<b>3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels</b>	<b>p.20</b>
3.1. Commission paritaire du statut (RStCE — B 5 10.04)	p.21
3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	p.21
3.2.1. Rencontres DGEO — SPG	p.21
3.2.2. Bureau des associations	p.22
3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)	p.22
3.2.4. Groupes de travail EP21	p.22
3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFÉ)	p.23
3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)	p.23
3.2.7. École&Culture	p.23
3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)	p.23
3.3. Office médico-pédagogique (OMP)	p.24
3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats	p.24
3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)	p.24
3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée	p.24
3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique	p.24
3.4.3. Commission Artex (DIP)	p.25
3.5. Syndicat des enseignant·s de Suisse romande (SER)	p.25
3.5.1. Comité du SER (CoSER)	p.25
3.5.2. AD du SER	p.25
3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)	p.26
3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)	p.26
3.6. Cartel intersyndical	p.27
3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel	p.27
3.6.2. G'Évolue	p.27
3.7. Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG)	p.28
3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)	p.28

<b>4. Partenaires externes</b>	<b>p.29</b>
4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)	p.29
4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE	p.29
4.1.2. Commission Enseignements et stages - Primaire	p.29
4.1.3. Commission technique enseignement FEP	p.29
4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)	p.29
4.1.5. Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »	p.29
4.2. Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEEP)	p.29
4.3. CPEG	p.30
<b>5. Commissions et délégués</b>	<b>p.32</b>
<b>6. Comptes</b>	<b>p.36</b>
6.1. Compte de résultat	p.36
6.2. Bilan	p.37
6.3. Budget 2024-2025	p.38
6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2024	p.39
6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2024	p.40
6.6. Rapport des vérificatrices des comptes	p.41
<b>7. Liste des acronymes</b>	<b>p.44</b>



## COMITÉ 2023-2024



**Francesca Marchesini**  
présidente



**Chloé Thabuis Leboucher**  
vice-présidente



**Sonia Slama**  
vice-présidente



**Franck Dupret**  
trésorier



**Romain Iantorno**



**Olivier Hinderberger**



**Corneel Mertens**



**Céline Mazzon**

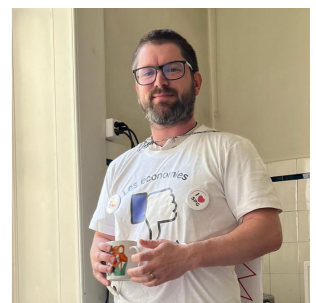


**Isabella Vanossi**

## SECRETARIAT



**Marie-Carmen Gastesi**



**Gaëtan Bhend**

## Société Pédagogique Genevoise

14, boulevard Georges-Favon  
CH-1211 Genève 11

spg@spg-syndicat.ch  
Tél. 022 329 26 60

## Coordonnées bancaires

Société pédagogique genevoise  
1204 Genève

CCP: 12-17996-3  
IBAN: CH96 0900 0000 1201 7996 3



Cette année a été marquée par un changement significatif au niveau de l'organisation gouvernementale et politique. Après 20 ans de règne socialiste, la tête du département a été confiée à la PLR, Anne Hiltbold. Cette dernière, n'a dévoilé que tardivement sa vision de l'école et sa feuille de route. Ainsi, elle a attendu la fin de l'année civile pour dévoiler son plan d'action visant à garantir des conditions d'accueil favorables à tous les élèves dans leur école de quartier. Pourtant, dès sa conférence de presse de rentrée, un discours très néo-libéral sous-tendait déjà sa présentation qui s'inscrivait pourtant sur le papier dans la continuité des projets en cours. En effet, la magistrate a souligné la chance qu'ont les élèves de suivre des personnalités qui « brillent » dans le cadre du projet pourtant pas nouveau « une classe-une athlète ». Elle a également affirmé fermement sa volonté de bâtir une école qui réponde aux besoins du marché du travail.

**Déployée progressivement sur trois ans à partir de la rentrée 2024, le DIP prévoit ainsi de mettre en œuvre une série de mesures visant à développer des conditions d'apprentissage et de scolarisation propices à répondre aux besoins de tous les enfants, ainsi qu'à investir dans l'accompagnement à l'école de chaque élève dès le plus jeune âge pour maximiser les chances des parcours de réussite pour tous.**

Son plan d'action se déploie autour de quatre axes:

- Révision du fonctionnement, de l'organisation et des conditions d'accueil des élèves à l'entrée à l'école afin de faciliter et soutenir l'entrée en scolarité des élèves en déployant notamment la co-intervention à visée collective au sein des classes régulières de 1P et 2P;
- Amélioration de la coordination entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé en augmentant le nombre de classes spécialisées dans les établissements primaires réguliers et soutenant la collaboration entre les professionnels;
- Clarification des critères et objectifs des mesures de pédagogie spécialisée ainsi que leur efficacité pour soutenir la réussite du parcours scolaire et le bon développement de chaque élève concerné en améliorant et affinant le processus d'évaluation individuelle, le référentiel des critères d'analyse, d'orientation et de reconnaissance des besoins
- Renforcement des compétences, de la formation et des modalités de collaboration du personnel présent au sein des écoles en favorisant la collaboration entre les différents professionnels et en définissant un plan de formation continue du personnel concerné.

Il faudra encore attendre le 15 février avant que la conseillère d'État présente sa feuille de route pour la législature 2023-2028. Articulé autour des trois axes de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ce document propose 17 mesures dont six ont été mises en avant par la conseillère d'État lors de sa conférence de presse.

Concernant l'instruction publique, la mise en œuvre de l'horaire continu à l'école primaire constitue l'un de ses projets phares. Ce projet est évidemment particulièrement attendu par la SPG, suite à l'introduction pusillanime du mercredi matin et son impact négatif tant sur les conditions d'apprentissage des élèves que sur les possibilités de collaboration entre professionnels. La conseillère d'État a également annoncé vouloir réformer le cycle d'orientation afin de lui rendre sa fonction initiale: celle d'orienter. Enfin, la ma-

gistrate considère qu'afin de répondre à sa mission, l'école doit être un espace sûr, sécurisant et propice à la qualité des apprentissages, que ce soit pour les élèves ou le personnel enseignant. Ainsi, la lutte contre la violence, contre le (cyber) harcèlement et les actions en faveur d'un climat scolaire sain figureront parmi ses mesures prioritaires. Il est donc concrètement prévu de généraliser et de renforcer les actions de prévention, et également de retrouver une forme de respect de l'autorité, en particulier de l'enseignant.

En tant qu'association professionnelle qui défend la qualité de l'école publique, la SPG ne peut que se réjouir d'une feuille de route ambitieuse, mais si la conseillère d'État ne se donne pas les moyens de mettre en œuvre ses ambitions, ses beaux discours ne resteront que des concepts creux dévoyés. **Or, si le besoin en formation continue ont été identifiés tant dans le cadre de son plan d'action que de sa feuille de route, la magistrate a déjà clairement indiqué qu'il n'était pas question de réintroduire un temps de formation continue individuelle sur temps scolaire.** Ainsi, bien qu'elle prétende vouloir « développer des conditions d'apprentissage et de scolarisation propices à répondre aux besoins de tous les enfants » ou faire de l'école « un espace sûr, sécurisant et propice à la qualité des apprentissages, que ce soit pour les élèves ou le personnel enseignant », **le DIP semble vouloir laisser à la charge du personnel de s'outiller et de développer les compétences permettant d'atteindre ces objectifs.**

Par ailleurs en matière de formation, lorsque le grand Conseil a adopté la loi 11926, non seulement la conseillère d'État n'a pas soutenu la polyvalence qui fait la force de l'enseignement primaire genevois, tant par les compétences globale qu'elle développe que par la flexibilité qu'elle apporte dans les établissements, mais elle a, au contraire, à l'instar de plusieurs interventions de la droite dans le cadre du débat parlementaire, contribué à alimenter la polémique en insufflant des arguments fallacieux.

En effet, elle a d'abord prétendu que seuls 5 personnes par année étaient concernées par un changement de cycle. Sachant qu'elles étaient 4 à l'école de Pré-Picot l'année dernière, il semble peu probable qu'il n'y ait qu'une autre enseignant sur l'ensemble du canton qui ait changé de cycle. Par ailleurs, cette donnée ne comprend pas les

ECSP qui par définition peuvent être conduits à travailler avec tous les degrés, ni les enseignants travaillant au cycle 1 mais qui pourrait assumer les décharges des collègues du cycle 2 ou des MA, ou encore les titulaires de 4-5P. La SPG a demandé dans diverses instances, à savoir la del CE RH, la commission paritaire du statut, les bilatérales avec la DGEO sur quelle base ce nombre avait été avancé, alors que le rapport de la commission de l'enseignement du grand Conseil faisait état d'une quarantaine de personne par année, et elle n'a à ce jour obtenu aucune réponse.

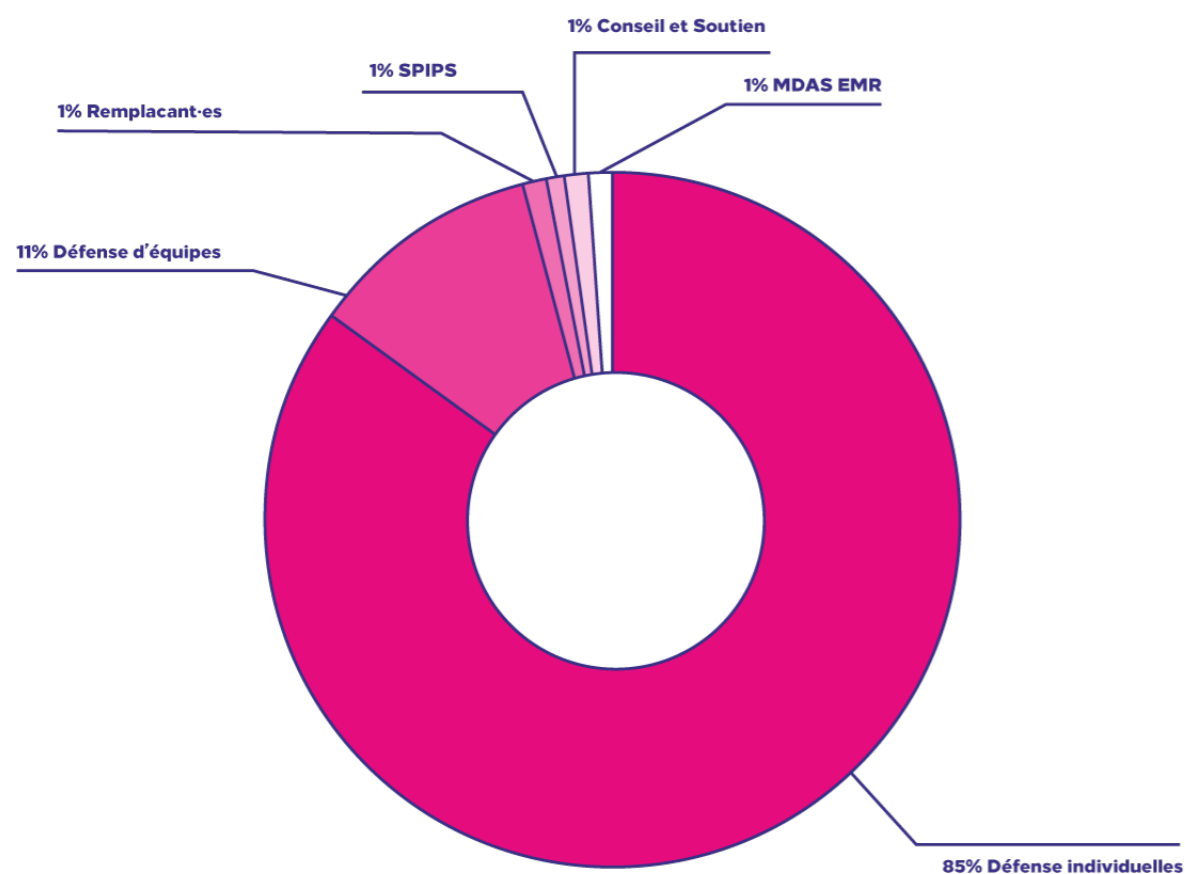
D'autre part, la conseillère d'État aurait basé ses interventions sur le témoignage de quelques étudiants ayant été formés par la HEP lui ayant assuré qu'elle serait meilleure et plus pratique que la formation genevoise. Or, il serait intéressant de connaître la base formelle de cette comparaison, car a priori, aucun enseignant genevois n'a abouti à ce jour les deux cursus afin de la protocoler. Il est surtout regrettable que la conseillère d'État ne se soit pas donnée la peine de parler aux quelques 3400 enseignants genevois ayant été formés à l'université de Genève.

**Ce début de législature n'aura malheureusement pas permis d'établir si les enseignants du primaire et du spécialisé trouveront en leur nouvelle conseillère d'État une interlocutrice de bon sens à l'écoute de leurs besoins, mais d'après ses quelques iniques interventions en séance plénière du grand Conseil, il semble relativement réaliste de penser qu'elle ne constituera pas un soutien solide contre les attaques de son parti contre le corps enseignant, au contraire.**



Francesca Marchesini, présidente

## 1. DÉFENSES PROFESSIONNELLES



La SPG suit tant des situations individuelles que des situations collectives d'une école, d'un établissement, ou même d'une fonction, telle que les maitres<sup>es</sup> des disciplines artistiques et sportives (MDAS), les coordinateurs et coordinatrices pédagogiques (CP) ou les remplaçant<sup>es</sup>.

Cette année, la SPG — essentiellement en la personne de sa présidente — **a assuré le suivi de 55 enseignant<sup>es</sup>, soit 7 personnes de plus que l'année précédente.** Dans ce cadre, la SPG a accueilli dans ses locaux ou assisté à près de **134 séances** aux ressources humaines (RH), à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et dans les écoles. Ces indications ne prennent pas en compte les temps de préparation des séances (lecture, contacts et téléphones divers) et les entretiens avant et après les séances. La SPG a donc consacré **quelques 270 heures à ces défenses individuelles, soit 50 de plus que l'année précédente.**

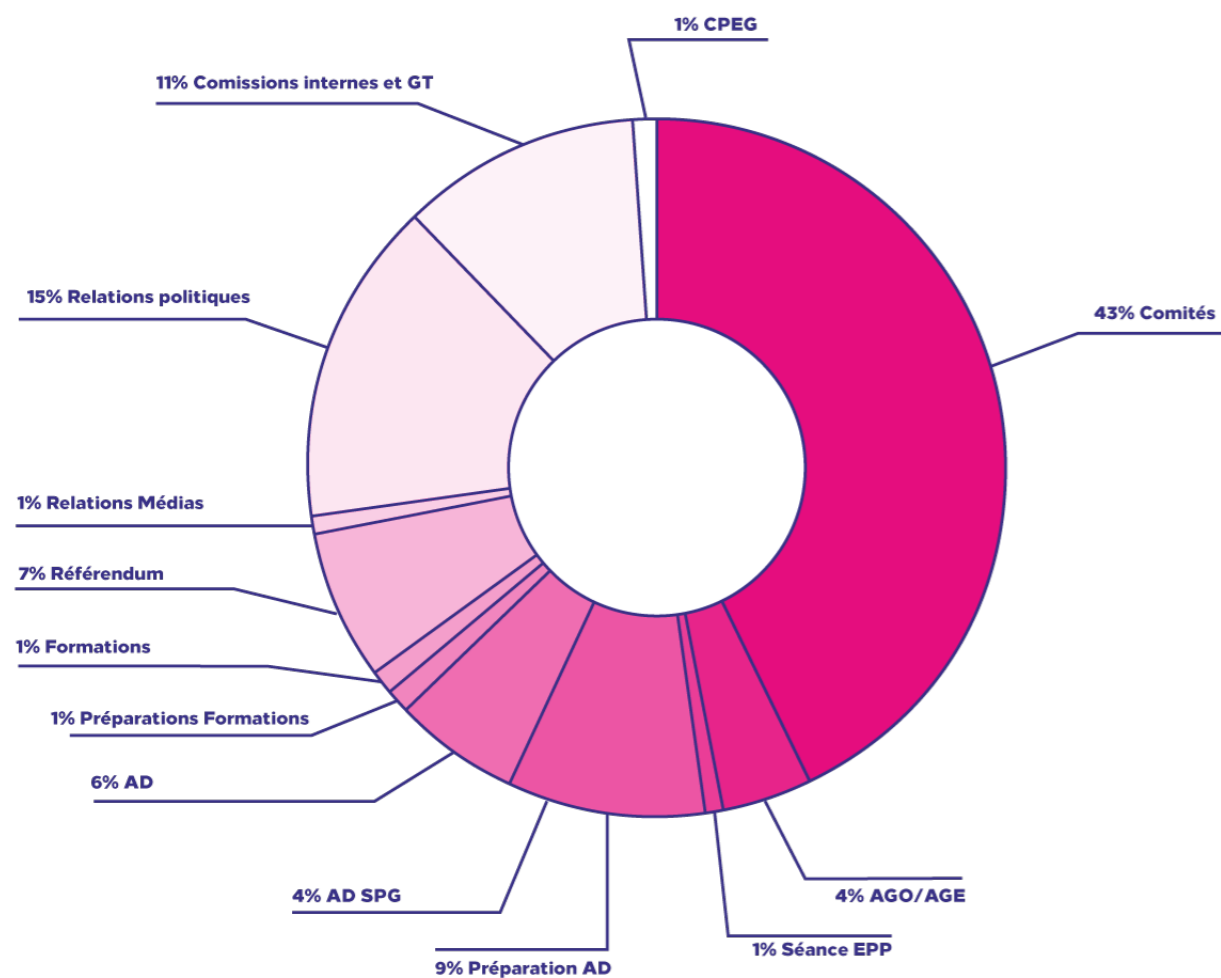
La SPG a également soutenu **10 équipes d'écoles, soit 3 de plus** que l'année précédente et les a accompagnées lors de 18 séances. **Elle a donc consacré plus de 36 heures à ce type de défense professionnelle.**

Enfin, la SPG a également soutenu dans ses démarches cette année les MDAS EMR, les remplaçant<sup>es</sup> longues durées, les enseignant<sup>es</sup> responsables des service de prestation inclusive et de pédagogie spécialisée (SPIS) à qui elle a consacré une dizaine d'heures.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. **La SPG a donc consacré cette année près de 785 heures aux défenses professionnelles, soit près de 185 de plus que l'année précédente.**



## 2. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE



### 2.1. Comité

Le comité s'est réuni à **16 reprises** pour assurer le suivi des dossiers qu'il traite: EP21, remplacements, formation continue, OMP, référendum sur la formation, etc. Le grand nombre d'objets à traiter l'a, à nouveau, contraint à effectuer des choix dans ses priorités. **Le comité a pris le changement de législature comme opportunité pour mettre à jour son cahier de revendications.** Commencé lors du séminaire annuel d'octobre, ce travail a donné lieu à deux groupes de travail avec les membres. Une fois finalisé et approuvé par l'AD, ce nouveau cahier sera envoyé à la nouvelle conseillère d'État. Le comité a également participé à plusieurs rencontres avec Anne Hiltpold et les commissions du grand conseil afin de traiter certains dossiers politiques, notamment autour du budget 2024.

Après I-BEST, la SPG a fait participer les enseignant<sup>es</sup> aux *Enquête sur l'école inclusive* et *Enquête de satisfaction professionnelle 2024* (via le SER et LCH) afin d'appuyer ses revendications sur la base de données nationales et internationales.

Suite à l'adoption de la loi 11926 en février 2024, une AGE a été organisée et la SPG a lancé un référendum.

**Il est nécessaire de renforcer le comité afin de couvrir davantage de sujets. Cet appel rejoint celui du bureau de l'AD, fonctionnant avec peu de ressources actuellement.**

(fmi/gbd)



## 2.2. Formations et évènement

Outre deux GT sur le cahier des revendications, la SPG a proposé une demi-journée de formation pour présenter le rôle de la fonction de délégué SPG aux membres intéressés. Un moment apprécié qui sera renouvelé, de même que l'accueil des EPP dans les locaux de la SPG. Le syndicat a également accueilli une semaine en mai 2023 une stagiaire du CO qui a pu ainsi découvrir divers aspects de notre association.

Au niveau communication, divers changements ont été implémentés afin d'optimiser des processus de création, gestion et partage de contenu. Une amélioration est encore recherchée car la gestion des réseaux sociaux reste chronophage. A ce jour, les compte Facebook et Instagram de la SPG sont suivis par respectivement 1272 et 421 personnes. Une campagne de huit vidéos *Pourquoi se syndiquer ?* donnant des arguments pour devenir membre est visible sur le site et la chaîne youtube SPG. Le vote du budget 2024 et les grèves qui ont suivi ont donné lieu à de nombreuses publications et partages d'articles. Le peu de participation aux manifestations reste un sujet de préoccupation, sans solution actuellement.

En février 2024, le lancement précipité du référendum contre la loi 11926 a mobilisé une partie importante de nos ressources. Outre la rédaction des divers argumentaires et communiqués de presse, la mise à jour des informations sur le site, la constitution d'un comité référendaire, l'organisation d'une AGE et de conférences de presse, la SPG a largement communiqué sur les réseaux. En effet, ce ne sont pas moins de 120 publications qui ont été postées lors des mois de février et mars. Une mention spéciale pour l'initiative des collègues ayant décoré un chariot de courses pour le transformer en support à récolter des signatures mobile. **Le comité remercie toutes les personnes qui ont participé activement à la récolte de signatures.**

Si le référendum semble avoir incité de nombreuses personnes à se syndiquer, l'obtention de ressources supplémentaires, tant financières qu'humaines, reste une nécessité. **Mener campagne de manière soutenue et faire voter ce sujet auprès des citoyen·e·s sont les prochains grands défis de la campagne à venir.**

(gbd/fmi)

## 2.3. Assemblée des délégués de la SPG

Les cinq assemblées des délégués se sont déroulées sur temps scolaire, la dernière ayant été avancée début mai. **Deux groupes whatsapp ont été créés afin de faciliter la communication en cas de mobilisation et l'organisation concrète de la grève.** Suite au changement de législature, l'automne a vu reprendre les grèves et manifestations face au peu de moyens prévus pour la fonction publique et en particulier pour les écoles.

Le cahier des revendications rédigé par le Comité a été envoyé aux délégués pour consultation dans les établissements. **Il reprend de nombreux dossiers brûlants et abordés régulièrement aux AD, comme l'accès aux locaux, la prise en charge par le GIAP, mais surtout le manque de moyens plus qu'alertant pour tendre à l'objectif d'une école inclusive votée en 2014.**

Lors des mobilisations autour du budget de cet automne, la présidente du Cartel, Geneviève Preti est venue présenter à l'AD du 23 novembre, les attaques de la droite contre l'ensemble de la fonction publique. Dans ce cadre, le 2 février 2024, l'annonce de la réduction du temps de formation des enseignant·e·s de l'école primaire à 3 ans est un coup de massue pour une école déjà très éprouvée et s'enchaîne sur un référendum. Le 18 mars sont également venus Marion Dutrévis et Youssef Hrizi du SRED pour présenter les questionnaires soumis aux élèves dans le cadre de la « Grande consultation des familles sur l'école genevoise ».

Enfin, le Bureau rappelle qu'il fonctionne avec un minimum de ressources et **aurait besoin de renfort, s'étant régulièrement retrouvé en effectif très réduit** pour préparer et envoyer les ordres du jour, répondre aux mails, mettre à jour la *mailinglist* de délégués, animer les AD et prendre le PV.

(sgi/mmn/crs)

## 2.4. Commissions internes

### 2.4.1. MDAS arts visuels

La commission interne MDAS/AV AC&M s'est réunie une fois cette année. Elle a permis d'informer de manière approximative les collègues quant aux changements qui toucheront leur fonction et le recrutement des EPP (enseignants en période probatoire).

**Les nouvelles et nouveaux MDAS AV ne seront plus sélectionnés à travers une mise en situation mais par un entretien avec la direction d'établissement.** Iels seront ensuite suppléant·e·s, rémunérés en classe 14 durant 2 ans. Après l'obtention d'un DAS effectué durant les deux ans de suppléance, iels pourront être engagés en classe 16 puis nommés au terme de leurs deux années probatoires.

Les MDAS partagent quelques inquiétudes quant à cette nouvelle manière de recruter. La fonction de MDAS au primaire pourrait devenir moins attractive et décourager des enseignant·e·s au parcours singulier et expérimenté.

Une délégation, formée de MDAS des trois disciplines spécifiques souhaite rencontrer les RH sur ce sujet afin de partager leurs préoccupations liées à ce nouveau mode de recrutement.

En octobre, Francesca Marchesini et Céline Mazzon ont rencontré plusieurs responsables des RH au sujet des FEA et de la fluctuation du taux d'enseignement en fonction des fermetures ou ouvertures de classe.

**Les FEA sont dotées d'une nouvelle notation « taux garanti » qui diffère du taux d'activité et qui comprend uniquement les périodes d'enseignement face aux élèves. Les mandats et les périodes École et Culture ne sont plus comptabilisés dans ce taux garanti.**

Les RH ont évoqué des solutions en vue de stabiliser les MDAS dans un minimum d'établissements. Elles proposent un assainissement de la fourchette de périodes allouées aux arts visuels pour éviter que les enseignant·e·s doivent chercher des périodes hors de leur école en cas de fermeture de classe et maintenir leur taux garanti.

**La réévaluation pour le passage en classe 18 des MDAS AV AC&M est toujours en cours de traitement au service des ressources humaines.**

L'acceptation du projet de loi sur le numérique devrait permettre d'équiper comme convenu tous les ateliers AV d'un ordinateur et de tablettes.

(cmn)

### 2.4.2. MDAS éducation physique

Les membres de la commission MDAS EP se sont rencontrés principalement lors des AD pour discuter des thématiques suivantes en éducation physique: l'évaluation; les outils numériques à disposition; la gestion de groupes hétérogènes.

Suite à des réunions de travail à la DGEO, en présence de quelques MDAS EP et de MEP du secondaire, une formation métier obligatoire a pu être proposée, début 2024 sur le sujet de la prévention des abus sexuels et la gestion des zones grises en éducation physique (problèmes à gérer à l'intérieur des vestiaires, correction de gestes, etc.).

(vdg/mby)

### 2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique

À l'occasion de la demande de réévaluation de la fonction en classe 18, le groupe a lancé un sondage sur les conditions de travail des MDAS-EMR. Les points récurrents sont: la nécessité d'une bonne collaboration MDAS/titulaires pour co-enseigner et donner du sens aux projets ainsi que le manque criant d'équipement informatique et de locaux pour le travail personnel. Les MDAS-EMR voltigent sur plusieurs écoles et ont 28 fois plus d'élèves que leurs autres collègues! La commission a interpellé, leur responsable de discipline, Maximilien Ferrillo, il y a trois mois, lui demandant comment relayer les besoins spécifiques et légitimes.

De son côté, le directeur des ressources humaines de la DGEO, Monsieur Dizerens s'est montré intéressé par le rapport rédigé à la suite du sondage et a convoqué les délégués MDAS-EMR au début du printemps 2024, en présence du SEE et du responsable de discipline: une opportunité à saisir!

(cbi/ebn/mes/cprg/ivi)

#### 2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés

Comme les années précédentes, la commission interne a fixé quatre rencontres en prenant en compte les réunions prévues avec la DGOMP. **Elle a été fréquentée par un nombre restreint de professionnels, même si elle est ouverte à toutes les membres SPG travaillant à l'OMP. Elle est pourtant le trait d'union entre le terrain et la DGOMP.**

La commission interne a permis aux collègues de l'enseignement spécialisé de partager leurs préoccupations. Elle a aussi continué à préparer les ordres du jour des séances avec la direction de l'OMP et à suivre différents dossiers, comme les horaires de travail des éducateurs et éducatrices, l'encadrement des repas, la multiplicité des groupes de travail, l'évolution de l'OMP depuis l'arrivée de la nouvelle direction générale, l'avenir des consultations, les changements de typologie des structures, etc. Des représentants de la commission rencontrent régulièrement la direction avec les autres syndicats pour traiter de ces sujets sensibles.

(afz)

#### 2.4.5. Coordinateur·e·s pédagogiques

Cette année encore, le corps des coordinateur·e·s pédagogiques d'établissement (CP-E) **a fait face à un accroissement de son effectif et à un grand renouvellement de son groupe, avec un manque d'anticipation à la rentrée pour les personnes nouvellement engagées.** Par exemple, concernant la difficulté d'obtenir leur principal outil de travail: un ordinateur portable.

La planification du travail des CP-E les mercredis demande une grande énergie. Un bureau a été mis en place pour organiser ces rencontres hebdomadaires et pallier le manque d'un·e coordinateur·e·s métier ou d'un·e chef·fe de service.

La plateforme, dont la composition exacte n'est pas connue, chargée de coordonner le travail des CP-E a établi un MOP (mode opératoire) propre à cette fonction pour cadrer leur fonctionnement. Malgré la demande réitérée des CP-E de participer à l'élaboration de ce document, il a été établi sans consultation préalable et contient de nombreuses erreurs. A ce jour, ce MOP est un document qui n'est pas suivi, même par les personnes qui l'ont produit, comme c'est le cas pour les procédures de communication.

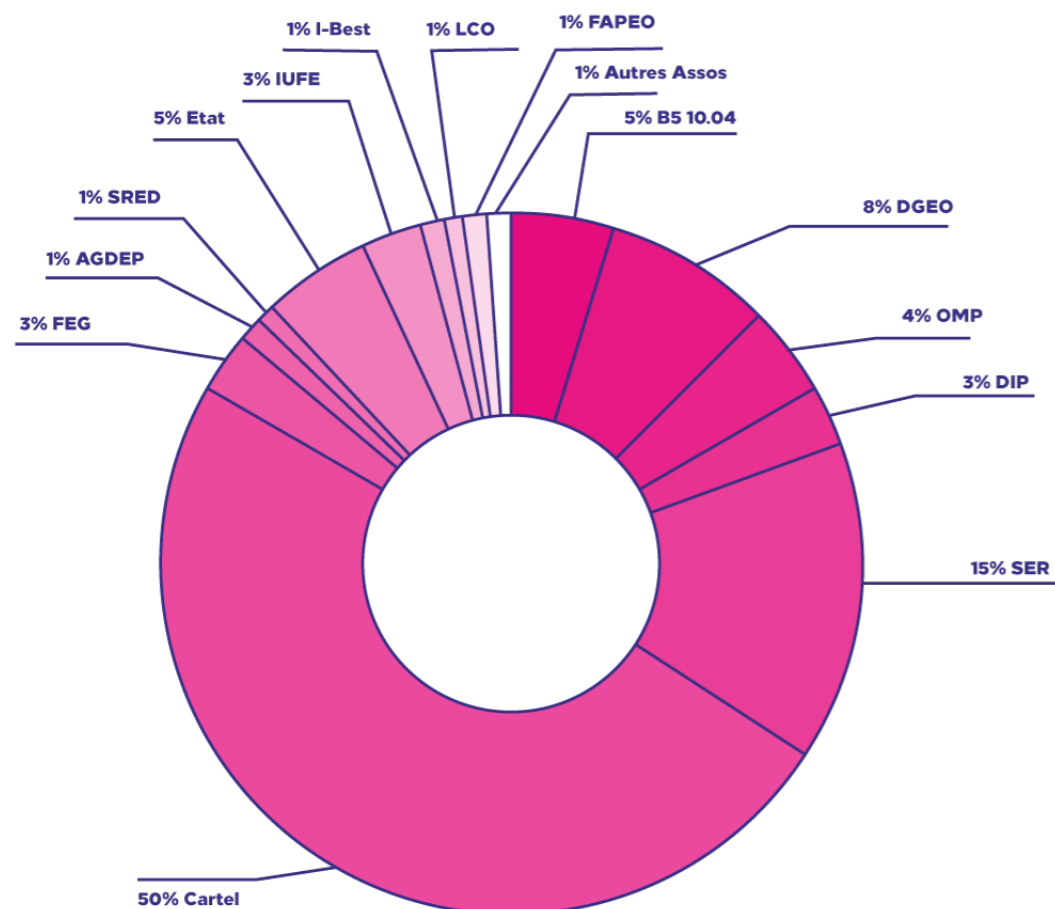
Cette année encore, le groupe des CP-E syndiqués s'est réuni une fois par mois à midi pour faire remonter à la DGEO les dysfonctionnements qui impactent fortement leur travail: **manque de cohérence, iniquité de traitement lors de prestations complémentaires, manque d'accès à des outils de pilotage, défaillance de communication et de suivi entre la plateforme, les CP-E et les directions.**

Certains points ont pu être réglés lors des séances DGEO/SPG mais il reste de nombreux dossiers à reprendre pour que cette fonction évolue positivement, en harmonie avec leur direction et la direction générale.

(ohr/ymz)

**SABRER LÀ  
FORMATION  
DES PROFS,  
C'EST FAIRE  
PAYER  
LES ÉLÈVES!**

### 3. RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



#### 3.1. Commission paritaire du statut (RStCE — B 5 10.04)

La commission s'est réunie six fois cette année. La SPG a pu participer aux discussions qui ont amené à quelques avancées: la FEA au 1<sup>er</sup> août, la modification du cadre réglementaire pour la mobilité du personnel du primaire et de l'OMP, une simplification administrative de la gestion des vœux d'emploi, la création d'un groupe de travail pour clarifier l'organisation du temps de travail du personnel enseignant à travers la rédaction d'une directive (directions, RH et partenaires sociaux). **Toutefois, si les RH du DIP souhaitent la faire valider à la dernière séance de l'année scolaire, les discussions au sein de ce groupe sont particulièrement tendues et il est peu probable que la directive issue de ce travail fasse l'objet d'un consensus.** En effet, il apparaît que le DIP cherche à utiliser cette directive pour imposer l'encadrement des repas aux enseignant·s spécialisés à l'OMP.

Après une rentrée étouffante, la FEG a demandé au DIP qu'il mette en place un plan canicule. Ainsi un groupe de travail au niveau du DIP a été créé en coordination avec la cellule de crise de la médecin cantonale. L'objectif est de définir des indicateurs qui permettent de déclencher les différentes phases de manière rapide et efficace une fois que les niveaux d'alerte sont lancés. Une ébauche du plan canicule a été présentée le 26 mars. **La SPG a été scandalisée de constater qu'aucun état des lieux n'avait été dressé au niveau de l'enseignement primaire et spécialisé et que le DIP n'avait aucune visibilité des écoles et des classes à risque en cas de fortes chaleurs.**

Face à l'augmentation des PAI, la SPG a exigé un éclaircissement en termes de responsabilité et de sécurité en ce qui concerne les gestes médicaux que les enseignant·s doivent prodiguer aux élèves au bénéfice d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Un groupe de travail va se pencher sur la question afin de mettre en place un cadre qui soit plus formel et qui clarifie les attentes, les rôles et les responsabilités des uns des autres. Une directive permettra ainsi d'aller plus en détail qu'une simple modification du cahier des charges des enseignant·s.

A la demande des associations du personnel, la commission s'est également penchée également

sur la directive annuité à l'engagement afin de valoriser l'expérience professionnelle utile au poste notamment pour les MDAS. En effet, le règlement de l'État ne permettait pas de reconnaître l'expérience professionnelle qui n'est pas liée directement à une activité d'enseignement, même si elle est en lien avec la discipline enseignée. La directive qui est en phase de validation pour une mise en application à la rentrée 2024 devrait permettre une meilleure reconnaissance de ce type d'expérience professionnelle.

Par ailleurs, à la demande de la FEG, un nouvel intranet RH pour l'ensemble du personnel a été développé afin de faciliter aux enseignant·s l'accès à l'information sur leurs droits et leurs devoirs. Il vise à être plus clair que l'ancien système et à être un espace d'information centralisé pour le PAT et pour le PE. Il est accessible depuis « Ecole en ligne ».

En ce qui concerne, les remplacements longues durées, la modification réglementaire permettant de constituer un pool de remplaçant·s annualisés a été validée par la magistrature et doit être soumise au Conseil d'État.

**Cette année particulièrement intense se termine par la signature de l'accord sur l'emploi par l'ensemble des associations professionnelles.**

(ssa/fmi)

#### 3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

##### 3.2.1. Rencontres DGEO — SPG

Cette année, **le comité a rencontré quatre fois le DGEO dans le cadre des commissions pédagogiques** avec le SEE et des bilatérales avec les autres services (RH, SSE, finances, SOP). Une année chargée de nouveautés qui ont conduit la SPG à exiger divers éclaircissements et réajustements.

La SPG a pu ainsi relayer les préoccupations de ses membres en ce qui concerne la canicule, le déploiement de l'équipement numérique en lien avec les nouveaux moyens d'enseignement de français, le financement des sorties scolaires, la gestion de la propreté des élèves (1P) et des PAI, la prolongation du 1<sup>er</sup> semestre d'une semaine, les conséquences et les difficultés rencontrées

lors des incendies dans les écoles et le manque de parkings pour les enseignant·s des écoles décentralisées. Au vu des ordres du jour pléthoriques, la DGEO a proposé dès janvier de prolonger les séances bilatérales afin de prendre le temps de traiter l'ensemble des points.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la SPG a pu faire part à la DGEO de craintes soulevées par la « Grande consultation des familles sur l'école genevoise » (sondage du SRED). **En effet, on ne peut que regretter l'absence de communication de la DGEO en ce qui concerne les objectifs de cette enquête. Les vives réactions suscitées par le questionnaire, considéré par beaucoup comme « orienté » ont mis en évidence un sentiment d'insécurité réel chez les enseignant·s que le département doit prendre au sérieux.**

(ssa/fmi)

### 3.2.2. Bureau des associations

Le 2 octobre 2023, la DGEO a envoyé un courriel aux membres du Bureau des Associations pour les informer que le groupe de travail était mis en veille malgré les points apportés par la FAPEO.

La faitière des associations de parents d'élèves a réagi pour regretter cet état de fait car le Bureau des Associations est un forum unique, selon elle, pour favoriser la communication, les liens interpersonnels et les échanges d'informations dans le but de favoriser des relations positives entre l'École, ses divers acteurs et les familles. **Elle a exprimé le souhait de voir ces séances redémarrer au plus vite. A ce jour, aucune date de séance n'a été communiquée aux différents partenaires concernés.**

(ohr)

### 3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

**Cette commission, présidée par Yann-Eric Dizerens, directeur RH de la DGEO, statue sur les questions relatives à la formation continue, en lien avec les instances de coordination responsables de la formation initiale.** Cette année, nous avons principalement parlé de l'organisation en cours d'un CAS français pour les dispositifs d'accueil du primaire, des équipements numériques liés à l'introduction des nouveaux MER de français et des recherches-action

engageant des enseignant·s volontaires dans un processus de formation et de collaboration avec l'UNIGE sur des champs de recherche définis.

Lors de la première séance, un climat d'échange relativement tendu a amené les délégués SPG à demander une clarification du rôle de la commission. Iels ont également relevé que les retours du terrain donnaient à voir un rétrécissement notoire de la marge de manœuvre des CP quant au contenu des projets de formation (obligations liées à la mise en œuvre des MER et aux recherches-action). Ces deux sujets ont été abordés. Il est à relever que les mandats des commissions de la formation des différents ordres d'enseignement seront prochainement harmonisés.

Nous avons passé en revue le catalogue des formations proposé aux enseignant·s primaires, noté et commenté les différents mouvements d'annulation de cours.

**Les délégués SPG rappellent régulièrement la contrainte que représente la formation personnelle hors temps scolaire.** Iels veillent également à ce que cette commission permette des débats et ne soit pas qu'un organe d'information.

(ndbr/sfl)

### 3.2.4. Groupes de travail EP21

Le groupe faitier EP 21 s'est réuni pour la dernière fois le 6 juin 2023. Un bilan intermédiaire a été présenté aux membres du groupe faisant état de nombreux points positifs en lien avec les 3 axes forts du projet. Plusieurs établissements ont fait évoluer les dispositifs d'entrée en scolarité, du moment des inscriptions aux premières semaines d'école. L'évolution de l'enseignement du français soutenu par les nouveaux MER distribués à la rentrée 2023, est plus complexe. **La SPG a déploré le manque de soutien apporté aux enseignant·s à la rentrée en matière d'évaluation. Le passage au semestre est plébiscité par le corps enseignant.** Le SRED a présenté l'état des enquêtes en cours au niveau des différents acteur·s du DIP, questionnaires et entretiens individuels permettront de dresser un premier bilan du projet d'innovation début 2024.

A ce jour, les premiers résultats font état de nombreuses questions ouvertes autour de l'évaluation au cycle élémentaire, du rôle des différents actrices dans la mise en œuvre du projet, l'as-

pect prescriptif des MER et l'augmentation significative des redoublements en 2P.

En vue de la rentrée scolaire 2024, une nouvelle brochure « Bienvenue à l'école primaire » sera distribuée aux nouveaux élèves de même qu'une vidéo présentant une journée dans une classe de 1P.

Tous les groupes de travail EP21 ont été mis en veille dans l'attente de la lettre de mission de la nouvelle conseillère d'État. Une rencontre était agendée le 21 mars mais elle a été reportée. **Globalement, les convocations des séances plénières souvent envoyées tardivement, principalement sur temps scolaire, rendent la participation de la SPG difficile.**

(ohr/fmi)

### 3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)

**La COMEFE s'est réunie qu'une fois.** Suite à la dernière séance GRAFOUS, Caran d'Ache a décidé de poursuivre la fabrication du crayon gris cèdre de Californie (crayon vernis en rouge).

Plus personne n'a été désigné pour représenter le CO. **Il semble important d'impliquer un représentant·e des directions de CO et des caissières-comptables à la COMEFE, voire également un représentant·e de la FAMCO.**

**L'ECDIP a reçu plusieurs dizaines de formulaires dans la boîte à suggestion avec des remarques, avis et propositions intéressantes. Pourtant, cette boîte reste méconnue.** Des recherches sont en cours pour simplifier la procédure de réparation et l'aiguisage des massicots et des ciseaux. Les dépenses effectuées, hors économat, par les MDAS dans le cadre de leur activité doivent leur être remboursées (directive D-I-DGEO-EP-SFA-04).

(foi/mss/vnl/ape)

### 3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

La commission mathématique, science de la nature et numérique ne s'est pas réunie cette année.

(abpr)

### 3.2.7. École&Culture

La Commission s'est réunie à deux reprises. Ses membres visionnent des projets récemment intégrés au catalogue E&C et expertisent — selon des critères définis — un certain nombre de nouvelles propositions artistiques. Une première sélection est validée d'emblée par Anouk Fürst, conseillère culturelle: reconductions de projets, partenaires déjà connus et prestation jugée adéquate et de qualité, propositions des partenaires institutionnels (ASG, TMG, OSR). Les inscriptions connaissent toujours autant de succès, OMP compris.

**De nombreux collègues rencontrent des difficultés avec le GIAP lors des sorties organisées par École&Culture.** Consciente de cette difficulté récurrente, Anouk Fürst a tenté d'engager de nouvelles discussions avec le GIAP, sans aucune avancée pour l'instant. **Selon la Commission, il est impératif de trouver des solutions communes pour garantir l'accès à la culture à toutes et tous.**

(ctan)

### 3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)

La SPG a assisté cet automne à une présentation du réseau pédagogique LCO où un point de situation de l'allophonie à l'école genevoise a été exposé. **Le réseau est constitué actuellement de 46 membres soit 38 langues représentées.** Cette allophonie est répartie de manière inégale, concentrée surtout au centre-ville. La majorité des primo-arrivant·s cet automne sont ukrainien·s. Un rappel important sur le temps nécessaire dans le processus d'acquisition d'une langue seconde chez les enfants allophones a été fait. **Ainsi, il faut compter entre 1 et 3 ans pour qu'un enfant développe des habiletés conversationnelles en 2<sup>e</sup> langue similaire à un enfant du même âge francophone et 4 à 7 ans pour l'écrit et l'oral.**

Le réseau collabore avec la DGEO en diffusant, par exemple l'information sur les LCO auprès des familles de l'école obligatoire (carnet de l'élève), en faisant mention de l'évaluation LCO dans le bulletin scolaire du primaire ou encore en donnant l'accès aux cours de formation continue du corps enseignant genevois aux ELCO.

Des informations sont disponibles sur le site discipline EP et sur le site de l'association GEplurilingue qui valorise les langues familiales et facilite l'intercompréhension entre la famille et l'école afin d'aider les élèves à construire une identité plurielle épanouie.

(ssa)

### 3.3. Office médico-pédagogique (OMP)

#### 3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats

Cette année, cinq rencontres, menées par le nouveau directeur général, sont planifiées. Des membres du CODIR sont également présents en fonction de l'ordre du jour ou de leur disponibilité. Les points mis à l'ordre du jour par la SPG sont abordés, des réponses sont apportées ce qui peut permettre un suivi des dossiers. **La direction semble à l'écoute mais les dossiers évoluent peu ou de manière aléatoire.** Les questionnements de la part des collaboratrices et des collaborateurs quant aux futures orientations de l'office médico-pédagogique ainsi que sur des thèmes récurrents demeurent.

(ffx)

### 3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

#### 3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

**Assez étrangement — mais faut-il s'en étonner? —, la nouvelle conseillère d'État, à peine un mois après avoir pris la tête du DIP, a décidé de suspendre la commission consultative de l'école inclusive.** Cette annonce, signifiée par courrier au début de la pause estivale (le 4 juillet 2023), augure mal de la suite. Certes, la commission végétait quelque peu et manquait d'une impulsion pour remplir son rôle. Mais le mandat se terminait de toute façon en janvier 2024 et cette échéance constituait l'occasion de faire un vrai bilan afin de la redynamiser, notamment en définissant des objectifs pour la législature 2023-2028. **Il n'y avait donc aucune raison impérative de la sabrer 6 mois avant son terme, si ce n'est peut-être, en profitant de la torpeur de l'été, d'enterrer davantage le projet d'une école la plus inclusive possible?**

Après une déclaration sujette à caution de la conseillère d'État dans la Tribune de Genève du 3 octobre 2023, qui a jeté le discrédit sur le travail du personnel engagé auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (« en envoyant les enfants dans le spécialisé, on sait qu'ils n'en sortiront pas »), il est légitime de craindre pour l'avenir de l'enseignement spécialisé. Ce dernier a semblé d'ailleurs quelque peu oublié dans les plans du DIP dévoilés en 2024...

**Le risque d'exclusion pour les élèves qui seraient privés des prestations de pédagogie spécialisée dont ils ont besoin et auxquelles ils ont droit, est réel.**

(ob)

#### 3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique

Une plateforme SEM-AP (associations professionnelles) a été mise en place il y a un an par le directeur du SEM, Manuel Grandjean afin de permettre de faire remonter les difficultés du terrain face aux enjeux numériques du département. C'est un organe consultatif qui réunit des représentants de l'OCSIN, du SEM logistique, de la DGEO ainsi que les associations professionnelles d'enseignant·s de l'ensemble des degrés.

La SPG a régulièrement partagé les préoccupations des enseignant·s concernant notamment le déploiement des MER Français (1P, 2P et 5P) et la mise à disposition de beamers, supports, écrans et câblages pour les écoles ne bénéficiant pas de TBI. **En raison du moratoire imposé par le Grand Conseil, l'équipement des 1P-2P en tablettes étant impossible, le SEM et le SEE ont cherché des solutions à travers des appareils qui produisent du son et de l'image.** Un travail assidu a été entrepris cette année pour tester diverses solutions envisagées dans des classes, travail qui s'est révélé infructueux car le matériel envisagé a été jugé trop onéreux. Le SEE a préféré demander aux enseignant·s de ne pas mettre en œuvre les séquences didactiques du nouveau moyen d'enseignement du français qui exigent l'utilisation d'images ou de sons par les élèves.

**La SPG regrette le manque de coordination et de communication entre les différentes instances du département dans ce déploiement difficile du numérique à l'école.** Le SEE a pris en considération le mécontentement de la SPG et

a rejoint la plateforme SEM-AP dès cet automne afin d'établir des points de situation réguliers sur le déploiement des nouveaux MER français et l'introduction, au 2<sup>e</sup> semestre de cette année, du PER éducation numérique.

(ohr/ssa)

#### 3.4.3. Commission Artex (DIP)

**Dans le cadre de l'extension progressive des projets de type orchestre en classe au sein de l'enseignement primaire,** le service enseignement et évaluation (SEE) et le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) souhaitent constituer **une commission Artex ayant pour but de préciser le cadre de mise en œuvre des projets ainsi que d'assurer le suivi du dispositif.**

La coordination des travaux relève du SESAC, qui réceptionne les demandes des écoles d'enseignements artistiques et des directions d'établissement, organise les séances de la commission, se charge de la contractualisation avec les partenaires culturels ainsi que du financement des nouveaux projets. En parallèle, le SEE se charge du suivi des projets d'un point de vue pédagogique, en particulier lorsqu'il s'agit de nouveaux projets durant deux années scolaires. Les directions d'établissement sont chargées du suivi des projets après leur phase d'implémentation (dès la 3<sup>e</sup> année de mise en œuvre). Elles sont également tenues d'alerter la commission Artex en cas de problèmes.

La commission détient un rôle décisionnel. En cas de désaccord ou problématique majeure, un arbitrage peut être sollicité auprès des directions du SEE et du SESAC. Les membres de la commission sont désignés par la DGEO et le SESAC pour deux années scolaires. Le mandat peut être renouvelé selon les termes et conditions fixées par la DGEO et le SESAC. L'année scolaire 2022-2023 constitue une année pilote à l'issue de laquelle les documents précisant le cadre général du suivi des projets ARTEX et les modalités de dépôt de demandes seront établis. **Le 16 février 2024 nous avons reçu un courriel de la part d'Isabelle Vuillemin, directrice du SEE et Nadia Keckeis, directrice du SESAC nous alertant de la situation incertaine au niveau financier ne permettant de reconduire les projets pilotes actuels que jusqu'en juin 2024.** Il y aura aussi la reconduction du projet Vareille à l'école Emilie de Morsier (1P-2P). Il sera possible de renforcer les projets Artex existants dans des écoles déjà par-

tenaires (ex. ouverture d'une nouvelle 7P OeC). Suivant ces recommandations, nous aurons un guide clair sur les décisions à prendre pour la rentrée 2024.

(ivi)

### 3.5. Syndicat des enseignant·s de Suisse romande (SER)

#### 3.5.1. Comité du SER (CoSER)

Cette année, le CoSER s'est réuni 9 fois à Lausanne. La vie de la faitière et de ses associations cantonales, les réflexions sur son fonctionnement, la planification et l'organisation des manifestations (AD, Congrès, ARE, SRL) remplissent régulièrement l'ordre du jour de ces séances. Les rencontres mensuelles du comité permettent également de répondre à de nombreuses sollicitations (partenariats, réponses à des consultations, questions diverses). **Cette année, le CoSER s'est aussi penché sur la question de l'avenir de notre revue « l'Éducateur » : s'il est nécessaire de préserver un outil de communication de qualité, il est important qu'il soit également capable d'évoluer avec son temps.**

**Par ailleurs, cette année la qualité de la formation des enseignant·s n'a pas été attaquée seulement à Genève.** En effet, le CoSER a dû se positionner fermement face aux demandes des politicien·s souhaitant faciliter l'accès aux HEP aux maturités professionnelles. Loin de vouloir rabaisser la qualité de la maturité professionnelle, **le CoSER a rappelé l'importance de détenir des compétences solides dans toutes les disciplines enseignées à l'école primaire avant d'entamer une formation d'enseignant·e primaire.**

(fmi)

#### 3.5.2. AD du SER

L'AD du SER s'est réunie le 13 mai 2023 à la salle du Faubourg à Genève. Si cette assemblée joue un rôle « administratif » à travers l'adoption des comptes et du budget, elle offre un espace de discussion intercantonale. Suite à la modification des appels en faveur de l'école inclusive et des élèves migrant·s, le Comité a envoyé un courrier aux autorités afin de leur signaler ses inquiétudes. **Dans le cadre de l'école inclusive, le SER a mené une enquête au niveau de la Suisse ro-**

**mande afin d'établir un état des lieux et de définir les éventuels besoins.** Les résultats de l'enquête seront discutés au début de l'année 2024.

**Au sujet des élèves migrant·s, les autorités cantonales ont rappelé l'importance qu'elles accordaient à l'accueil de toutes et tous les élèves, quelle que soit leur origine ou les raisons de leur arrivée en Suisse.** Par ailleurs, conformément aux demandes de l'Assemblée, le SER s'est positionné ou non dans le cadre des votations populaires (Référendum contre la modification de la loi COVID-19; Imposition particulière des grands groupes d'entreprises; Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique).

(fmi)

### 3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)

Le mercredi 31 janvier 2024 a eu lieu la 12<sup>e</sup> journée de l'enseignement spécialisé, organisée par le SER, à l'Université de Fribourg dont le thème était: « L'enseignant·e spécialisé·e: Une ressource pour ses collègues et son établissement ».

J'ai eu l'honneur de représenter la SPG et d'assister à plusieurs ateliers qui ont tous débouché sur des discussions intercantionales riches. Je suis très reconnaissant aux organisateur·s car cette journée m'a permis à la fois de m'ouvrir à de nouvelles pratiques, d'échanger avec des collègues de toute la Suisse romande et de repartir avec plein d'idées à partager maintenant avec mes pairs du DIP.

**Je ne peux qu'encourager les enseignant·s genevois·s, spécialisés ou non, à se rendre à la prochaine journée et à profiter à leur tour de cette opportunité de formation et d'échange.**

(asz)

### 3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)

Le bureau exécutif du CSFEF, désigné lors de la Rencontre à Tunis, s'est réuni pour la première fois à Grand Popo, au Bénin du 18 au 20 avril 2023. Il a été particulièrement difficile d'organiser cette réunion qui devait se dérouler initialement en Roumanie. Malheureusement, la pandémie du covid 19 et la guerre en Ukraine, notamment,

complexifient la situation internationale rendant difficile l'obtention de visa pour les camarades Africains. Le bureau s'est donc vu dans l'obligation de changer de destination un mois avant la date retenue.

Cette réunion de trois jours a surtout été l'occasion pour le nouveau bureau d'apprendre à se connaître et de poser les bases de sa collaboration. Une proposition de modification des statuts pourra être soumise à la prochaine Rencontre qui devrait se dérouler à Buenos Aires en juillet 2024. **Toutefois, ces discussions ont malheureusement mis en avant un déséquilibre conséquent entre le statut des différent·s camarades au sein du bureau.** En effet, si le Canada et la France y occupent respectivement trois sièges, représentant ainsi près de la moitié du Bureau et assurant ainsi une relative pérennité, d'autres camarades y représentent des régions regroupant jusqu'à cinq pays et ne peuvent, par le jeu des élections, se projeter que dans un court mandat de deux ans, limitant *de facto* leur rôle et leur champ d'action. Une discussion a ainsi été entamée afin de prolonger les mandats du bureau, mais la proposition émise par les représentant·s du Burundi et de la Guinée ne semble pas avoir été retenue.

**Les rapports des régions ont permis de cibler une fois de plus les préoccupations partagées par les enseignant·s dans le monde entier, soit les conséquences de la crise climatique, la privatisation et la marchandisation de l'école, la pénurie, la lutte permanente pour le respect des droits syndicaux.**

Le bureau s'est réuni une deuxième fois en visioconférence le 12 décembre afin de faire le point principalement sur la participation du CSFEF à la réunion de l'Internationale de l'Éducation Afrique, qui s'est déroulée à Johannesburg en Afrique du Sud du 19 au 24 novembre 2023 et déterminer le lieu du bureau au printemps 2024. Une fois de plus, un problème de visa a conduit le bureau à modifier la destination, initialement Alger, pour préférer a priori la Côte d'Ivoire.

(fmi)

## 3.6. Cartel intersyndical

### 3.6.1. Bureau, Comité, AD et Assemblée du personnel

Le Cartel a dû faire face aux défis posés par la nouvelle législature. **Dans sa nouvelle composition, le Grand Conseil a, dès son entrée en fonction, lancé plusieurs attaques contre la fonction publique, nécessitant une forte réaction.** En automne, le Cartel a mené une mobilisation contre le projet de budget 2024 prévoyant seulement 1% d'indexation au lieu de 1,56 % tenant compte des rattrapages de 2021 à 2023 pour s'aligner sur l'Indice des Prix à la Consommation (IPC n'inclut pas les hausses de primes maladies !), **ainsi que des postes insuffisants ne prenant pas en considération l'augmentation démographique pour toutes les fonctions,** notamment les postes PAT (secrétaire, infirmière, éduc) dans les écoles. **Malheureusement, le projet de budget du CE a encore été raboté par le Grand Conseil qui l'a adopté en supprimant notamment des postes liés à l'augmentation démographique, impliquant une hausse des effectifs de classe à l'école primaire.** Certaines subventions ont été supprimées, puis réintroduites en partie après explications données, ce qui montre que nos députés n'ont pas toujours compris certains besoins et votent en premier lieu en fonction de considérations idéologiques davantage qu'en fonction des besoins réels.

Par la suite, le Cartel s'est opposé à des projets de loi attaquant la fonction publique en lançant notamment un référendum contre le projet de loi 12868 supprimant la réintégration des fonctionnaires licenciés abusivement. Il a soutenu la grève et manifestation des collègues du CO sur l'allongement du temps d'enseignement **ainsi que, bien sûr, le référendum de la SPG contre la réduction du temps de formation initiale.**

Parallèlement à ces combats, le Cartel a poursuivi les travaux sur le projet *G'Évolue* qui vise à mettre en place une nouvelle grille des traitements salariaux. **Il a également tenu des séances de négociations avec la délégation du Conseil d'État sur les revendications féministes.** Ces séances ont abouti dans un premier temps à une meilleure reconnaissance des années d'éducation pour les annuités à l'engagement.

Les mobilisations à venir sont nombreuses, mais l'échéance la plus proche touchera notre caisse de pension: **le Conseil d'État vient de présenter le projet d'une nouvelle répartition des cotisations qui élève les cotisations des nouvelles personnes engagées, entraînant une perte du salaire net entre 1,7 et 3 %.**

(cms)

### 3.6.2. G'Évolue

La réforme du système d'évaluation et de rémunération est un projet d'envergure au sein de l'État. Les échecs précédents de ModSEF et de SCORE incitent à tirer des enseignements et à ne pas reproduire les erreurs du passé. Le projet *G'Évolue* a ainsi vu le jour et le protocole d'accord ayant été signé le 12 mai 2022, les travaux ont pu s'enclencher à la fin de l'hiver 2023.

La commission d'évaluation technique paritaire a commencé ses travaux par une phase de formation et de documentation sur les systèmes d'évaluation des fonctions en Suisse et par l'audition des départements et établissements de l'État de Genève. Au printemps 2024, elle a lancé un appel d'offre en vue de recruter un prestataire externe pour l'accompagner dans ses travaux techniques et veiller à la mise en place du système au sein des services de l'État.

**Dès l'été 2024, la commission travaillera à la construction d'un système de critères pondérés afin de permettre d'évaluer et de classer les fonctions;** elle devra également regrouper les fonctions par classes salariales et construire un système de progression au sein de ces classes. La commission est paritaire et comporte 10 sièges. **Elle est constituée de cinq représentant·s de l'employeur et de cinq représentant·s des employés, ainsi que d'un président extérieur à l'État.** Les 10 titulaires ont des suppléant·s. Le Cartel dispose de 3 sièges et a donc 3 titulaires et 3 suppléant·s.

**Il est important que le personnel s'approprie peu à peu les enjeux, afin que tous les employés concernés** (ceux à qui s'applique la *L'Trait* et notamment les membres de la SPG) soient au courant de l'avancée du projet et puissent s'exprimer sur son développement en temps voulu.

Si certains principes sont largement partagés par l'employeur et les syndicats, comme la valorisation des métiers dits féminins et des compétences relationnelles, par exemple, d'autres, comme la valorisation du « haut management », des « contraintes liées au poste » ou encore le mode de progression du salaire au sein des classes, pourraient mener à des négociations plus tendues. **La fonction publique devra être prête à se mobiliser pour défendre sa vision de la valeur qualitative (grille d'évaluation) et quantitative (grille de salaire) des postes de travail qu'elle occupe.**

Selon le plan de l'État, l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de rémunération est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2028. La route est encore longue.

(obd)

### 3.7. Fédération des enseignant·s genevois·s (FEG)

La Fédération des enseignant·s genevois·s s'est réunie six cette année dans un esprit d'échange et de solidarité face à toutes les attaques qui touchent tous les ordres d'enseignement: réduction de la formation au primaire, augmentation du temps de travail au CO et modification du cahier des charges des enseignants au secondaire 2.

**Dès septembre, la FEG a demandé un plan canicule au DIP, une modification du calendrier scolaire et une évaluation des bâtiments.** Par ailleurs, au vu de l'inflation du nombre de PAI (projet d'accueil individualisé), la fédération a demandé des précisions en termes de sécurité et de responsabilité pour les enseignant·s qui doivent prendre en charge un enfant à besoin particulier.

(ssa/fmi)

### 3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)

La SPG a rencontré l'AGDEP au mois de février 2024. La séance a été présidée par Daniela Capolarello.

Cette réunion a été l'occasion de préciser une fois encore les objets de travail qui pourraient faire consensus entre la SPG et les membres de l'AGDEP comme par exemple : les forces allouées pour les élèves à besoins particuliers, le taux d'encadrement en vue de la prochaine rentrée, l'autonomie des établissements, l'horaire scolaire.

La SPG a fait état des multiples dossiers sur lesquels elle était engagée aujourd'hui **en lien avec les attaques récurrentes du Grand Conseil contre le DIP et plus globalement la fonction publique, notamment la loi sur la formation des enseignant·s** ou celle sur la non-réintégration en cas de licenciement abusif. **Une discussion sur le sens du service public dans département et un canton qui ne soutient pas ses fonctionnaires a donné lieu à des réflexions intéressantes.**

La SPG a profité de cette séance pour demander une clarification quant aux prises de décisions des DirE dans divers groupes de travail. Les délais imposés ne permettent pas toujours de respecter les processus de consultations et il n'est pas toujours aisé de comprendre si les DirE s'expriment au nom de l'AGDEP, du D59 ou à titre personnel.

Une prochaine date devrait être fixée d'ici la fin de l'année scolaire dans les locaux de la SPG.

(ohr/fmi)



## 4. PARTENAIRES EXTERNES

### 4.1. Institut universitaire de formation des enseignant·s (IUFE)

#### 4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE

La plupart des séances de l'Assemblée de l'IUFE ont eu lieu. La SPG a été représentée dans toutes les séances qui se sont tenues. Les thématiques abordées sont semblables à celles discutées dans le groupe de coordination et le conseil de l'IUFE. **Ont été abordées des thématiques comme les CAS, les recherches-action en cours, les besoins en enseignant·s spécialisés, la MESP, ou encore la validation du cursus FEP 2.0.** Au cours de la dernière séance a été évoqué le PL 11926 et son impact sur la formation qui passerait à 3 ans. Il a aussi été question des mandats des différentes commissions.

(ema/mfa)

#### 4.1.2. Commission Enseignements et stages - Primaire

La SPG a été représentée dans toutes les séances qui se sont tenues. Il a beaucoup été question de l'entrée dans le métier, des besoins de formation pour être mieux armé pour accueillir les enfants à besoins spécifiques, l'importance des stages, la représentation du spécialisé dans les stages de la formation des enseignant·s primaires.

(mfa/abp)

#### 4.1.3. Commission technique enseignement FEP

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

#### 4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Faute de délégué, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

### 4.1.5. Commission partenaire DIP-UNIGE « Enseignements et stages — Spécialisé »

La commission se réunit environ cinq fois par année. Les participant·s représentent la MESP, l'IUFE, la DGEO, l'employeur OMP, l'AGOEER ainsi que les professionnels. **Il s'agit essentiellement d'établir un lien entre les différentes instances, de communiquer sur le calendrier, les admissions en formation initiale, l'organisation des stages et l'attribution des places.**

Cette année débute un travail relatif au mandat. La commission « Enseignements et stages — Spécialisé » se penchera notamment sur la mise en place de la formation MESP à cinquante étudiant·s durant l'année 2023-2024.

**De par les réflexions partagées et les échanges, il s'avère que l'accompagnement des futur·s enseignant·s en pédagogie spécialisée gagne en qualité.**

(ffx)

### 4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEPP)

En 2023, le comité du FEPP s'est réuni 9 fois afin d'examiner et traiter les demandes de prêt financier selon la procédure habituelle. Les sollicitations viennent d'enseignant·s du Primaire et de l'OMP, membres ou non de la SPG. Actuellement, le comité se compose de 8 personnes toutes très engagées et actives.

(nsi)

### 4.3 CPEG

Lors de l'Assemblée du 25 mars, les délégués connectés ou en présentiel ont pu se prononcer sur un objet majeur. A savoir, une proposition du Conseil d'État dans le cadre du PFQ, de modification de la LCPEG, visant à augmenter la part employée de la cotisation LPP de 33% à 42%. Un avant projet de loi actuellement en phase de consultation a été soumis à la CPEG et présenté en del CE RH.

**Lors de l'AD de la CPEG, il a été refusé à l'unanimité. Si ce vote ne reste malheureusement que consultatif, les résultats de l'AD sont transmis au conseil d'État qui devra le faire figurer dans son rapport.**

L'AD a en revanche accepté une proposition du comité visant à passer en primauté de cotisation le personnel colloqué en classe 98, à savoir les personnes au bénéfice d'une activité variable, dont le salaire fluctuant n'est pas assurable en primauté de prestation.

*(fmi)*





## 5. COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS

### ORGANES DE LA SPG

#### Comité SPG 2023-2024

Francesca Marchesini (présidente),  
Sonia Slama (vice-présidente),  
Chloé Thabuis Leboucher  
(vice-présidente),  
Franck Dupret (trésorier),  
Corneel Mertens, Romain Iantorno,  
Céline Mazzon, Olivier Hinderberger,

#### Membres du bureau de l'AD

Sandrine Garilli, Marpessa Magnin,  
Carine Roberts

#### Délégués AD SPG

Anzévi Camille, Babey Aurélie, Babin  
Julien, Barblan Laurence, Berecketeab  
Mesmere, Berney Sarah, Besse Colomar  
Chantal, Blanc Juliette, Blanc  
Laurence, Blaser Danielle, Bogensberger  
Christophe, Bolay Mélanie, Boni Carlo,  
Brandenberger Conus Vânia, Bretton  
Caterina, Brik Leila, Briol Christian,  
Burkhard Prunier Annick, Cachelin Julie,  
Chablaix-Pfister Katia, Chappot Carine,  
Chautems Nathalie, Cochard Anouk,  
Cominoli Chantal, Comte Baptiste,  
Conterio Julien, Cosme Madeira Emilia,  
Court Géraldine, Cunado Nadia, D'Aiello  
Caroline, De Chastonay Marjorie,  
De-Benevix-Mehl Sabine, Dechevrens  
Catherine, Degoumois Sandrine, Del  
Vecchio Naomi, Delez Emery Valérie,  
Demierre Catherine, Doenni-Schawalder  
Bernadette, Dombre Caroline, Droux  
Emilie, Duceau-Clertant Marie-Pierre,  
Duding Vincent, Dupuy Vincent,  
Evéquoz Tiffany, Febo Fabio, Felix Bailat  
Sarah, Fernandez Anne-Lillia, Fertani  
Anne, Figurek Vera, Follonier Valérie,  
Folly Judith, Forel Stéphane, Fraga  
Maria-Jesus, Fraomene Grazia, Frei  
Holzer Magdalena, Freidig Coralie,  
Gardet Schmitt Sarah, Garilli Sandrine,  
Gaud Myriam, Gerard Romain, Gilliéron  
Cécile, Gonnet Carole, Grand Laurence,

Guex Gabrielle, Guinchard Florian,  
Hänni Aline, Hauenstein Fleury Aude,  
Henriques Guerreiro Claudia,  
Hinderberger Kim, Holweger Audrey,  
Huber Gabrielle, Imhoof Faye, Isaac  
Juliane, Iuliano Carole, Jaccard  
Catherine, Jeandet Christelle, Jeandet  
Pierre, Jolti Magali, Debonneville  
Cécile, Katana Raquel, Kuci Aida,  
Laborde Robert Valérie, Lago Marta,  
Lambert Sébastien, Langer Eveline,  
Liebmann Sarah, Ligabue Flavio, LLaca  
Roy, Louvrier Lola, Luisier Damien,  
Lüps Stéphanie, Majeur Marion, Martin  
Anne-Evelyne, Martin Yque Naïsha,  
Marzoli Claudia, Marzoli Flavia, Maso  
Myriam, Mathez Carole, Matthey Adline,  
Mauron Aurélie, Mazzon Céline,  
Melo-Tetaz Cynthia, Menut Emilien,  
Meris Aline, Messaoudi Sarah, Millet  
Paloma, Mittey Céline, Miville Caroline,  
Morisod Chloé, Muniglia Jérôme, Mutter  
Séverine, Noël Valérie, Nogueira  
David, Noirjean Valérie, Norelli  
Alessandro, Novoa Ligabue Aurea,  
Ortelli Florence, Polin Rogg Cécile,  
Passaplan Lucie, Peccoux Coraline,  
Pereira Antonio Elodie, Pernot  
Véronique, Perret Sophie, Pessoa  
Caterina, Pillonel Karasyova Ekatarina,  
Pittet Gaëlle, Porcelli Julien, Primatesta  
Gaud Valérie, Quiblier-Villalba Jessica,  
Recordon Marine, Revuelta Céline,  
Riedweg Aurélie, Rigotti Vanessa,  
Riondel Nicole, Romer-Charles Claudine,  
Rossier Alba, Saccomanno Jessica,  
Sagiati Marina, Salamin Tania, Schwarz  
Michelle, Sekkouri-Alaoui Karim,  
Sottas Marianne, Tanner Marie, Tinivella  
Aeschimann Catherine, Tozzini Denise,  
Urtasun Omar, Vagneux Loïc,  
Valentin Christine, Vallet Manuelle,  
Vanossi Isabella, Vaucher Gabriel,  
Vincent Duding, Vinuesa Robles Juan  
Francisco, Voeffray Nathalie, Vuagnoux  
Eva, Wicki Audrey, Wiesner Mauricette,  
Wirz Charlotte, Zinetti Diego.  
**Remplaçant**: Boccard Caroline,  
Guida Cesarina, Kofmhe Nathalie, Mabut  
Véronique, Marin Saskia, Michel Malika,  
Michel Sylvie, Wihler Samuel.

#### Membres SPG au 31.03.2024

**1222 membres au 31.03.2024**

### COMMISSIONS INTERNES

#### MDAS arts visuels

Céline Mazzon, Naomi Del Vecchio,  
Florence Ortelli, Alba Rossier,  
Marianne Sottas, Sarah Félix Bailat

#### MDAS éducation physique

Mélanie Bolay, Vincent Duding

#### MDAS éducation musique/rythmique

Carlo Boni, Emilie Bugnion,  
Muriel Ernandes, Madeleine Messerli,  
Cécile Polin Rogg, Isabella Vanossi

#### Enseignement et éducation spécialisés

Anne Fernandez

#### Coordinateur·s pédagogiques

Olivier Hinderberger, Yolanda Martinez

#### RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

#### Commission paritaire du statut (RStCE - B 5 10.04)

Francesca Marchesini, Sonia Slama

#### Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Comité de la SPG

#### Bureau des associations

Olivier Hinderberger,  
Francesca Marchesini

#### Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

Nicole Degoumois Boesiger,  
Stéphane Forel

#### Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)

Valérie Noël, Florence Ortelli,  
Adolfo Ponte, Marianne Sottas

#### Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

Annick Bürkhard Prunier

#### Commission culturelle

Catherine Tinivella-Aeschimann

#### Langues et cultures d'origine (LCO)

Sonia Slama

#### DGOMP

Fabienne Faurax, Anne Fernandez,  
Alexandre Schwartz,  
Francesca Marchesini

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT (DIP)

#### Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

Olivier Baud, Francesca Marchesini,  
Chloé Thabuis Leboucher

#### Commission consultative de l'école et de la formation

Christophe Bulloni, Anne-Lillia  
Fernandez, Sonia Slama,  
Francesca Marchesini

#### Groupes d'accompagnement de l'école numérique

Olivier Hinderberger, Sonia Slama

#### EP21

Francesca Marchesini,  
Olivier Hinderberger

## SYNDICAT DES ENSEIGNAN·ES DE SUISSE ROMANDE (SER)

### Comité du SER (CoSER)

Francesca Marchesini  
suppléante: Sonia Slama

### AD du SER (16 délégués)

Francesca Marchesini, Olivier Baud, Sonia Slama, Chloé Thabuis Leboucher, Corneel Mertens, Olivier Hinderberger, Céline Mazzon, Romain Iantorno, Carine Roberts, Camille Anzevui, Véronique Pernot, Chloé Morisod, Sandrine Garilli, Karim Sekkouri-Alaoui, Marion Majeur, Marina Sagiati

### Enseignement spécialisé

Alexandre Schwartz

### Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF)

Francesca Marchesini

### CARTEL INTERSYNDICAL

#### Bureau

Francesca Marchesini

#### Comité

Comité SPG

### AD Cartel (11 délégués)

Olivier Hinderberger, Romain Iantorno, Francesca Marchesini, Céline Mazzon, Corneel Mertens, Florence Ortelli, Sonia Slama, Isabella Vanossi

## FÉDÉRATION DES ENSEIGNAN·ES GENEVOIS·ES (FEG)

Francesca Marchesini, Sonia Slama

## ASSOCIATION GENEVOISE DES DIRECTEUR·ES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (AGDEP)

Olivier Hinderberger,  
Francesca Marchesini

### PARTENAIRES EXTERNES

#### Institut universitaire de formation des enseignant·es (IUFE)

##### Groupe de coordination et assemblée

Emilia Cosme Madeira,  
Maria-Jesus Fraga

##### Commission enseignements et stages — primaire

Maria-Jesus Fraga,  
Annick Bürkhard Prunier

##### Commission technique enseignement FEP

Annick Bürkhard Prunier

### Enseignement stage et emploi MESP

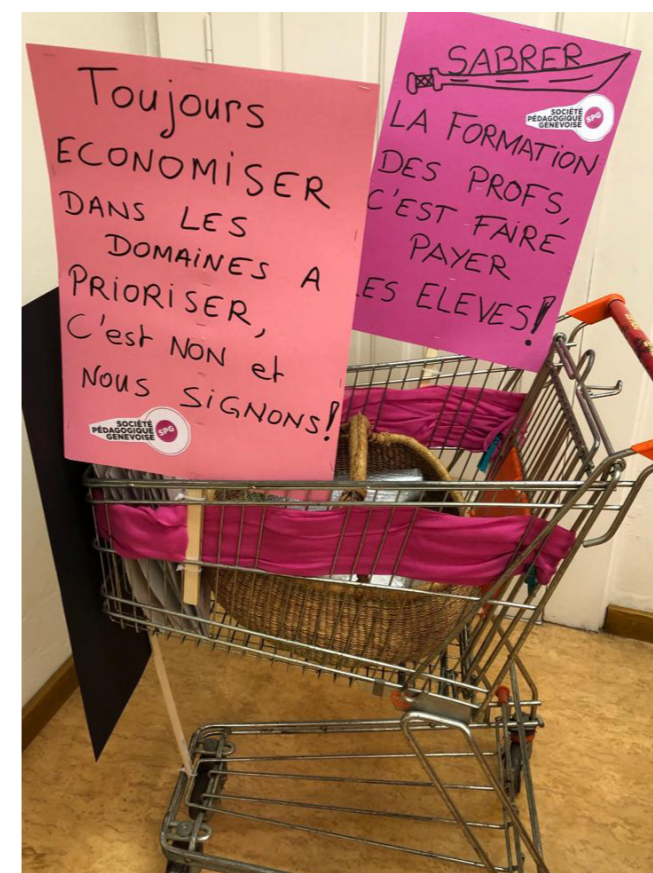
Fabienne Faurax

### Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEFP)

Nicole Schlaeppli (présidente),  
Isabelle Maulini (vice-présidente),  
Carine Guex (secrétaire), Germain Thomas Rodriguez (trésorier),  
Nicole Dupraz, Anne Fürer, Valérie Primatesta-Gaud, Anne Sprüngli

### CPEG (2022-2025)

Sandrine Degoumois-Gonzalez  
Hernan, Frédéric Hiltbrand, Faye Imhoof,  
Francesca Marchesini, Véronique Pernot



Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les éventuelles erreurs ou omissions qui, malgré nos vérifications, subsisteraient dans ces listes. Merci,  
le comité.

## 6. COMPTES



### 6.1. Compte de résultat

01.04.2023 au 31.03.2024		
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
<b>3 PRODUITS</b>		<b>539'723.33</b>
<b>36 COTISATIONS</b>		<b>481'520.85</b>
<b>360 Cotisations</b>		<b>481'520.85</b>
3601 Cotisations		481'520.85
<b>37 AUTRES PRODUITS</b>		<b>58'202.48</b>
<b>372 Autres Produits</b>		<b>58'202.48</b>
3721 Famco & Cartel		53'997.48
3722 Amendes AGO		3'240.00
3725 Produits d'animations		790.00
3726 Produits extraordinaires		175.00
<b>5 CHARGES</b>	<b>561'380.61</b>	
<b>50 SALAIRES</b>	<b>561'380.61</b>	
<b>500 Salaires</b>	<b>302'821.86</b>	
5000 Salaires Présidence	108'067.81	
5001 Salaires Secrétariat	69'481.55	
5002 OCAS	14'597.55	
5003 CPEG	22'143.70	
5004 Salaires Secrétariat - Communication	68'383.05	
5005 LAA	2'689.84	
5006 APG	3'938.36	
5007 Défraiements présidence - comité	10'500.00	
5008 Salaires ménages	3'020.00	
<b>570 Frais de fonctionnement</b>	<b>52'905.25</b>	
5710 Loyer	36'480.00	
5711 Electricité	455.58	
5712 Téléphone	2'754.20	
5713 Informatique	2'094.02	
5714 Travaux, entretien bureau	150.00	
5715 Frais de matériel	4'858.05	
5716 Frais d'envoi	2'799.05	
5717 Matériel de bureau	790.10	
5718 Frais divers	723.05	
5719 Assurances ménage & RC	801.20	
5720 Amortissement	1'000.00	
<b>580 Activités syndicales</b>	<b>205'364.35</b>	
5801 Perte et frais sur débiteurs	163.10	
5802 Cotis - SER - Cartel - FEG	153'016.10	
5803 Protection juridique	31'563.00	
5804 Fonds de lutte	861.36	
5805 AD+AGE+SER	3'232.16	
5806 AGO	3'804.75	
5807 Frais de présidence - comité	5'119.52	
5808 Autres frais	695.10	
5809 Frais de communication	3'354.36	
5810 Frais d'animations	2'369.90	
5811 Abonnements journaux	1'185.00	
<b>590 Autres Charges</b>	<b>289.15</b>	
5900 Frais bancaires, postaux	289.15	
<b>8 IMPÔTS</b>	<b>1'098.15</b>	
<b>89 Impôts</b>	<b>1'098.15</b>	
<b>890 Impôts Cantonaux &amp; Fédéraux</b>	<b>1'098.15</b>	
8900 Impôts Cantonaux	1'098.15	
<b>Total CHF</b>	<b>562'478.76</b>	<b>539'723.33</b>
<b>Perte CHF</b>		<b>22'755.43</b>

### 6.2. Bilan

au 31.03.2024		
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
<b>1 ACTIFS</b>	<b>318'849.11</b>	
<b>10 ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>313'042.37</b>	
<b>100 Liquidités</b>	<b>288'103.77</b>	
1020 PostFinance (Compte Courant)	213'636.74	
1021 PostFinance (Fonds de Lutte)	74'467.03	
<b>110 Creances</b>	<b>24'938.60</b>	
1105 Débiteurs Membres	19'883.10	
1108 Actifs Transitoires	5'055.50	
<b>15 ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>5'806.74</b>	
<b>150 Matériel et mobilier</b>	<b>5'306.74</b>	
1500 Matériel & Mobilier	5'306.74	
<b>180 Parts sociales</b>	<b>500.00</b>	
1850 2 Parts Sociales BCGE	500.00	
<b>2 PASSIFS</b>		<b>341'604.54</b>
<b>20 DETTES A COURT TERME</b>		<b>137'337.05</b>
<b>200 Dettes</b>		<b>137'337.05</b>
2000 Créanciers		9'474.00
2005 Créanciers Membres		605.30
2006 Passifs Transitoires		28'802.14
2007 Fonds juridique		93'618.16
2030 Acomptes des membres		4'837.45
2229 Compte transitoire salaire		
<b>28 CAPITAUX PROPRES</b>		<b>204'267.49</b>
<b>280 Capital</b>		<b>204'267.49</b>
2800 Capital / Fortune Nette		204'267.49
<b>Total au 31.03.2024 CHF</b>	<b>318'849.11</b>	<b>341'604.54</b>
<b>Perte au 31.03.2024 CHF</b>	<b>22'755.43</b>	

<b>3 PRODUITS</b>	<b>526'250.00</b>
<b>360 Cotisations</b>	<b>490'000.00</b>
3601 Cotisations	490'000.00
<b>372 Autres Produits</b>	<b>36'250.00</b>
3721 Famco & Cartel	33'000.00
3722 Amendes AGO	3'250.00
3725 Produits d'animations	0.00
3726 Produits extraordinaires	0.00
3727 Jetons de présence	0.00
<b>5 CHARGES</b>	<b>552'100.00</b>
<b>500 Salaires</b>	<b>289'800.00</b>
5000 Salaires présidence (1)	106'000.00
5001 Salaires secrétariat - comptabilité	71'200.00
5002 OCAS	15'650.00
5003 CPEG	22'300.00
5004 Salaires secrétariat - communication	56'200.00
5005 LAA	1'300.00
5006 APG	2'550.00
5007 Défraiements présidence - comité	11'600.00
5008 Salaire ménage	3'000.00
<b>570 Frais de fonctionnement</b>	<b>53'650.00</b>
5710 Loyer	36'500.00
5711 Electricité	400.00
5712 Téléphone	2'900.00
5713 Informatique	3'500.00
5714 Travaux, entretien bureau	500.00
5715 Frais de matériel	5'000.00
5716 Frais d'envoi	2'500.00
5717 Matériel de bureau	750.00
5718 Frais divers	800.00
5719 Assurances ménage & RC	800.00
5720 Amortissement	0.00
<b>580 Activités syndicales</b>	<b>207'650.00</b>
5801 Perte sur débiteurs	1'000.00
5802 Cotisations SER & Cartel & FEG	153'000.00
5803 Protection juridique (Protekta 1260 x 24)	32'000.00
5804 Fonds de lutte	2'500.00
5805 AD+AGE+SER	3'500.00
5806 AGO	4'000.00
5807 Frais de présidence - comité	5'250.00
5808 Autres frais	200.00
5809 Frais de communication	2'500.00
5810 Frais d'animations	2'500.00
5811 Abonnements journaux	1'200.00
<b>590 Autres Charges</b>	<b>500.00</b>
5900 Frais bancaires, postaux	500.00
<b>890 Impôts cantonaux &amp; Fédéraux</b>	<b>500.00</b>
8900 Impôts cantonaux	500.00
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>CHF -25'850.00</b>

1 - La SPG paye le 65.40% du salaire de la présidence.

### Fonds de lutte au 31 mars 2024

#### Postfinance (compte Fonds de Lutte)

01.04.2023	Solde d'ouverture	CHF	73'973.40
20.06.2023	Remboursement 30% grève 12.10.2022 payé par le cpte 1020 en 2022-20233	CHF	-751.01
20.06.2023	Soutien campagne AVS 21-CGAS payé par le cpte 1020 en 2022-2023	CHF	-1'500.00
28.03.2024	Don Collectif genevois de la grève féministe Payé par le compte 1020 en 2023-2024	CHF	-500.00
28.03.2023	Remboursements 30% grève du 14.11.23 et 05.12.23	CHF	-361.36
28.03.2023	1222 membres x 3 frs	CHF	3'666.00
31.03.2023	Frais postaux du 01.04.2023 au 31.03.2024	CHF	-60.00
31.03.2023	Solde	CHF	<u>74'467.03</u>

Genève, le 31.03.2024 / FDT

Franck Dupret



## 6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2024

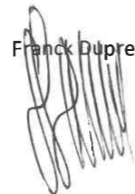
### Fonds juridique au 31 mars 2024

#### Compte au passif du bilan

01.04.2023		CHF	95'318.16
31.05.2023	Frais d'avocat membres	CHF	-1'700.00
31.03.2024	Solde	CHF	93'618.16

Genève, le 31.03.2024/ FDT

Franck Dupret



## 6.6. Rapport des vérificatrices des comptes



### Rapport des vérificatrices des comptes de la Société pédagogique genevoise

#### Exercice 2023/2024

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 23.05.2023, nous soussignés, Anne Sprüngli et Myriam Lavalley-Guzman avons effectué le jeudi 25 avril 2024 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2023/2024 et par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que le bilan au 31 mars 2024, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Franck Dupret, (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

Les vérificatrices :

Anne Sprüngli



Myriam Lavalley-Guzman



Fait à Genève, le 25 avril 2024

BD GEORGES-FAVON, 14  
1204 GENEVE  
TÉL 022 329 25 60  
SPG@SPG-SYNDICAT.CH  
WWW.SPG-SYNDICAT.CH

# Référendum contre la loi 11926



SIENEZ ET FAITES SIGNER !



333 signatures de plus aujourd'hui !



De bleu ! 650 signatures de plus aujourd'hui !

Une formation rabetée de 25% pour des profs 25% moins performant-es ?

#societepedagogique.ge Référendum contre la loi 11926 | Février 2024

Plus les enseignant-es sont formé-es, mieux les élèves réussissent !



DU RAB !



Merci à toustes les personnes qui ont participé au

GT REVENDICATIONS !



#societepedagogique.ge

GT Cahier des revendications de la SPG | 13.12.23



## 7. LISTE DES ACRONYMES

<b>AD</b>	Assemblée des Délégués
<b>ADE</b>	Assemblée des délégués de la CPEG
<b>AGDEP</b>	Association Genevoise des Directrice-teurs de l'Enseignement Primaire
<b>AGE</b>	Assemblée générale extraordinaire
<b>AGCEP</b>	Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire
<b>AGEEP</b>	Association genevoise des employés des écoles professionnelles
<b>AGMEP</b>	Association Genevoises des Maîtres d'Éducation Physique
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AGOEER</b>	Association Genevoise des Organismes d'Éducation, d'Enseignement et de Réinsertion (SGIPA, EPA, par exemple)
<b>AIS</b>	Assistant <sup>e</sup> à l'Intégration Scolaire
<b>APFEGM - HEM</b>	Association des Professeur <sup>e</sup> s de musique - Haute École de Musique
<b>APG</b>	Assurance Perte de Gain
<b>BASS</b>	Bureau des ASSociations
<b>CCA</b>	Centrale Commune d'Achat
<b>CDIP</b>	Conférence suisse des Directeur-trices cantonales de l'Instruction Publique
<b>CEMSNN</b>	Commission de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences de la Nature et du Numérique
<b>CIIP</b>	Conférence Intercantonale des directrices et directeurs de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin
<b>CIP</b>	Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique
<b>CLACC</b>	Classe d'ACCueil
<b>CLI</b>	Classe Intégrée
<b>CO</b>	Cycle d'Orientation
<b>CoFOEP</b>	Commission FOrmation École Primaire
<b>Com'Art</b>	Commission Artistique
<b>COMEFE</b>	Commission des Moyens d'Enseignement, des Fournitures scolaires et des Équipements
<b>COPIL</b>	Comité de Pilotage
<b>CoSER</b>	Comité du Syndicat des Enseignant <sup>e</sup> s Romand <sup>e</sup> s
<b>CP</b>	Coordinateur-trice pédagogique
<b>CPEG</b>	Caisse Prévoyance État de Genève
<b>CSFEF</b>	Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation
<b>Del CE-RH</b>	Délégation Conseil d'État RH
<b>DESI</b>	Direction d'établissement spécialisé et d'intégration

<b>DGEO</b>	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
<b>DI-TSA</b>	Déficiences intellectuelles – trouble du spectre autistique
<b>DIP</b>	Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse
<b>DIR-E</b>	Direction d'Établissement
<b>ECDIP</b>	Économat Cantonal du DIP
<b>ECPS</b>	École de Pédagogie Spécialisée
<b>ECSP</b>	Enseignant <sup>e</sup> Chargé du Soutien Pédagogique
<b>EEDP</b>	Entretien d'Évaluation et de Développement Personnel
<b>EO</b>	Enseignement Obligatoire
<b>EPP</b>	Enseignant <sup>e</sup> en Période Probatoire
<b>ESI</b>	Enseignement secondaire I
<b>ESII</b>	Enseignement Secondaire II
<b>FAMCO</b>	Fédération des Associations des Maîtres du Cycle d'Orientation
<b>FAPEO</b>	Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'École Obligatoire
<b>FAPSE</b>	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
<b>FEFP</b>	Fond d'Entraide de l'Enseignement Primaire
<b>FEG</b>	Fédération des Enseignant <sup>e</sup> s Genevois <sup>e</sup> s
<b>FEP</b>	Formation Enseignant <sup>e</sup> s Primaires
<b>FO18</b>	Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans
<b>FT</b>	Formateur-trice de Terrain
<b>FU</b>	Formateur-trice Universitaire
<b>GIAP</b>	Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire
<b>GT</b>	Groupe de Travail
<b>IUFE</b>	Institut Universitaire de Formation des Enseignant <sup>e</sup> s
<b>JES</b>	Journée de l'Enseignement Spécialisé
<b>LPAC</b>	Loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux
<b>LCO</b>	Langue et Culture d'Origine
<b>MDAS</b>	Maître <sup>e</sup> se des Disciplines Artistiques et Sportives
<b>MER</b>	Moyen d'Enseignement Romand
<b>MESP</b>	Master enseignement spécialisé
<b>MSPE</b>	Maturité spécialisée pédagogie
<b>OCSIN</b>	Office Cantonal des Systèmes d'Information et du Numérique

<b>OMP</b>	Office Médico-Pédagogique
<b>OPE</b>	Office du Personnel de l'État
<b>PAT</b>	Personnel Administratif et Technique
<b>PE</b>	Personnel Enseignant
<b>PEI</b>	Projet éducatif personnalisé
<b>PER</b>	Plan d'Étude Romand
<b>PER Ednum</b>	PER Éducation numérique
<b>PES</b>	Procédure d'Évaluation Standardisée
<b>PFO</b>	Plan Financier Quadriennal
<b>RCS</b>	Regroupement de classes spécialisées
<b>REP</b>	Réseau d'Enseignement Prioritaire
<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>RP</b>	Responsable Pédagogique
<b>RPAC</b>	Règlement d'application de la loi générale relative au Personnel de l'Administration Cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux
<b>SCORE</b>	Système COmpétence Rémunération Évaluation
<b>SEE</b>	Service Évaluation et Enseignement
<b>SFCEO</b>	Secteur de la formation continue de l'enseignement obligatoire
<b>SEM</b>	Service École Médias
<b>SG</b>	Secrétariat Général
<b>SLEC</b>	Soutien lecture
<b>SOP</b>	Service Organisation et de la Planification
<b>SPES</b>	Soutien Pédagogique en Enseignement Spécialisé
<b>SER</b>	Syndicat des Enseignant <sup>e</sup> s Romand <sup>e</sup> s
<b>SESAC</b>	Service Ecoles et Sport, Art, Citoyenneté
<b>SIT</b>	Syndicat Interprofessionnel de Travail-leuses et travailleurs
<b>SMC</b>	Service du Médecin Cantonal
<b>SPIPS</b>	Service de prestation inclusive et de pédagogie spécialisée
<b>SRED</b>	Service de la Recherche en Éducation
<b>SSE</b>	Service du Suivi de l'Élève
<b>SSEJ</b>	Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse
<b>SSP/Vpod</b>	Syndicat des Services Publics
<b>TECFA</b>	TECHnologie de Formation et Apprentissage
<b>TTC</b>	Temps de Travail en Commun
<b>UNION</b>	Union du corps enseignant <sup>e</sup> s secondaires genevois <sup>e</sup> s



Formation des enseignants à Genève

## Le syndicat des maîtres du primaire veut des excuses

Pas besoin d'un bachelor pour «torcher des fesses»? Ces propos d'un élu UDC, et ceux d'autres députés de droite, ont choqué la SPG, qui a écrit au Grand Conseil.

Rachad Armanios  
Publié: 11.03.2024, 20h13

# RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI 11926

## DÉPÔT FINAL DU MERCREDI 20 MARS 2024

### 2889 11053

#### FEUILLES SIGNATURES

#### COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GÉNEVOISE

Adéfep

C-A-F-E  
Comité Autonome des formateur.trices d'enseignant.es

SYNDICAT DES ENSEIGNANT-ES ROMAND-ES

CARTEL INTERSYNDICAL

FAMCO

union

ssp genève

PS

LES VERT-E-S GENEVE

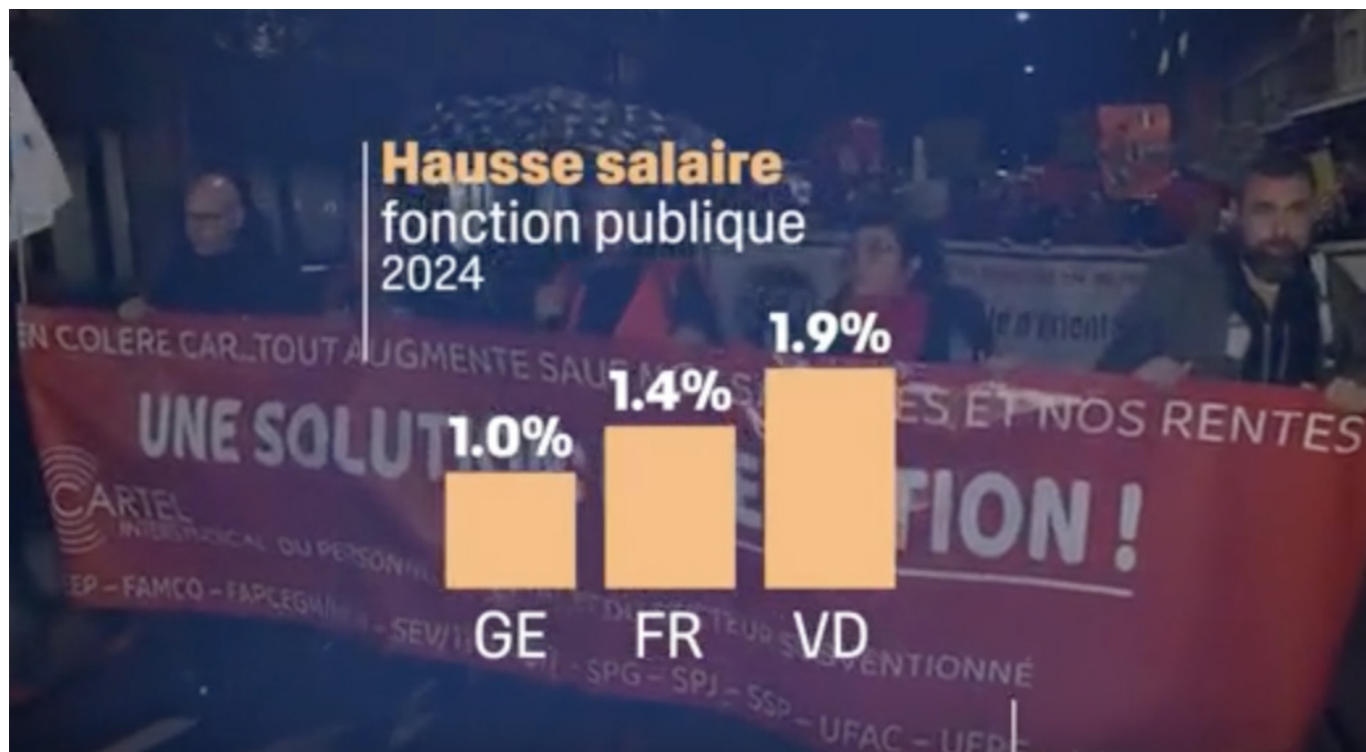
UNION POPULAIRE

solidarités

Sit syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

la Société pédagogique genevoise (SPG), l'Association des étudiant.e.s en formation en enseignement primaire (ADEFEP), le C-A-F-E (Comité Autonome des Formateur-trice-s d'Enseignant.e.s), le Syndicat des Enseignantes Romandes (SER), la Fédération des Associations des Maître.sse.s du Cycle d'Orientation (FAMCO), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UNION), le Syndicat Suisse des Services Publics (SSP Genève), le syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), le Cartel intersyndical, le Parti Socialiste, les Vertes, l'Union Populaire, (UP), solidarités, le Parti du Travail (PDT)





La Suisse ne doit pas rester isolée ; tous les pays de l'OEDE proposent une formation initiale de 4 ans minimum

#societepedagogique.ge

Référendum contre la loi 11926 | février 2024

#### Crédits

/// Police de caractère de texte

Amiamie, par Mirat Masson (<https://typotheque.genderfluid.space/amiamie.html>)

/// Titraillie

Gulax, par Morgan Gilbert, with the contribution of Anton Moglia (<https://velvetyne.fr/fonts/gulax/>)

/// Photographie de la page 10

©Jean-Michel Etchemaité/Regardirect.ch

Défilé du 1<sup>er</sup> mai 2024



A l'année prochaine !

# Contre les idées qui puent



sur une idée de Bruno Charzat (formes de lutte)

**Engagés ensemble pour une école genevoise de qualité!**